SUD Culture Solidaires porte plainte contre Capricci films, Capricci production et Bobilux

En octobre 2025, une enquête journalistique du média *Les Jours* recueillait le témoignage de 12 femmes, dénonçant des faits de harcèlement et de viols de la part de Thierry Lounas et Claire Bonnefoy, couple de producteur-ices et dirigeantes des sociétés Capricci et Bobilux.

Thierry Lounas est une figure majeure du cinéma indépendant français : producteur de longs métrages de fiction, il est à l'initiative (de la création) du média SoFilms. Il a également aidé Claire Bonnefoy, sa compagne, à créer sa société de production Bobilux.

C'est dans ce contexte qu'une liste de salarié·es, intermittentes ou prestataires, ayant rencontré ou travaillé pour ces producteur·ices, s'est mise à circuler. Cette liste, sous forme de tableur Excel, précise notamment le métier, le prénom, le nom, les mails et numéros de téléphone, la région d'activité, les projets sur lesquels la personne citée a travaillé, accompagnés de commentaires sur la qualité de son travail, ainsi que des propos de nature discriminatoire ou insultante. Le tout est accompagné d'un code couleur, allant de blanc (pour les personnes à qui rien n'est reproché) à rouge.
Florilège : peuvent y être inscrits le fait qu'elles aient été enceintes, ou bien qu'ils ou elles soient « autistes », « relou », ou qu'elles demandent une rémunération pour leur

temps de travail dit « informel ». Le sigle PDP (Professionnel de la Profession) revient fréquemment. Sous entendu : la personne compte un peu trop ses heures et entend se les faire rémunérer, comme c'est son droit.
Le commentaire « syndicaliste" peut aussi être accolé, lorsque la personne est visiblement jugée trop regardante sur ses conditions de travail.

Nous dénonçons le recours à de pareils fichages professionnels, accompagnés de commentaires infamants.

C'est pour cette raison que Sud culture Solidaires a décidé de saisir la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et porter plainte auprès du parquet de Bordeaux, pour « délit de collecte par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite ».

Depuis la publication de cette liste, le climat de travail dans le milieu du cinéma s'est particulièrement dégradé. Entre suspicion et ambiance délétère, les travailleur·euses ne se sentent pas en confiance, ont peur de parler et d'exiger le respect du code du travail.

Les difficultés économiques auxquelles font face les milieux du cinéma et de la culture en général favorisent un tel climat. (L'exemple le plus récent : la demande du Medef d'élever le seuil de l'intermittence à 557 heures, plongeant encore davantage de monde dans l'insécurité et la précarité).
Tant que nos conditions de travail nous seront défavorables, nous resterons exposés à ces formes de violence.

Nous dénonçons aussi les actes de violences sexuelles et harcèlement, pour lesquels une enquête est déjà en cours. **Il faut mettre fin au sentiment d'impunité dont le patronat pense jouir, dans un milieu où le réseau permet de trouver du travail, bien plus que les CV et les lettres de motivation.**

En tant que syndicat, nous ne nous tairons pas. Nous apportons tout notre soutien aux victimes et continuerons de les

accompagner dans leur lutte pour la justice.

Face à ces violences, le patronat nous souhaite isolé*es et divisé*es. Mais travaileur·euses, tu n’es pas seul·e ! Luttons collectivement pour nos droits et des conditions de travail dignes !

Si vous pensez être sur cette liste, que vous souhaitez en savoir plus sur l’action en justice ou vous défendre, vous pouvez contacter Sud culture Solidaires par mail.

SUD Culture Solidaires, branche Cinéma
3 mars 2026